

PERMIS d'abattage d'arbre

Conditions requises

- Il pose un risque sérieux à la sécurité d'autrui ou d'un bien.
- Il est mort ou est atteint d'une maladie irréversible.
- Il risque de contaminer les arbres voisins.
- Il est situé dans l'aire de travaux de construction à venir.

Documents requis

- Certificat de localisation (3 copies)
- Photos de l'arbre en couleur (3 copies)
- Frais reliés à l'obtention du permis
- Formulaire à compléter disponible au www.bit.ly/formulaireabattagearbre
- Plan de positionnement de l'arbre à abattre, imprimé à l'échelle 1: 200 (3 copies)

Pour plus d'informations sur l'abattage d'un arbre : www.bit.ly/infosabattagearbre

Bureau des permis et inspections :

5160, boulevard Décarie, Montréal QC H3X 2H9

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
Mercredi : 13 h 30 à 16 h 30

514 872-5160